

## CONVOICATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### ACHETER-LOUER.FR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 558 531,20 euros  
Siège social : 3, avenue du Canada - Zone d'Activités de Courtabœuf  
Parc Technopolis – Bâtiment Alpha – 91940 Les Ulis  
394 052 211 R.C.S. Évry

#### Avis de convocation et rectificatif à l'avis de réunion paru le 30 mars 2016, affaire n° 1601048

Les actionnaires de la société ACHETER-LOUER.FR sont informés qu'ils sont convoqués pour le 4 mai 2016 à 9 heures, au siège social situé 3, avenue du Canada – Zone d'Activités de Courtabœuf, Parc Technopolis – Bâtiment Alpha – 91940 Les Ulis, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

- Présentation du rapport spécial du Directoire ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes à l'assemblée ;
- Réduction de capital d'un montant total de 4 102 678,08 euros, pour apurement à due concurrence d'une partie des pertes cumulées de la Société, par voie de minoration de la valeur nominale des 45 585 312 actions existantes de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce – Modification corrélative des statuts ;
- Nomination de Monsieur Julien TELLIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Julien ROMERO ;
- Nomination de Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Morad LAACHIR ;
- Nomination de la SCI L'EGLANTIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de la société Septime ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions de cette assemblée générale, publiés dans l'avis de réunion prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce paru au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 30 mars 2016 (Bulletin n° 39 - Annonce n° 1601048), sont modifiés aux fins (i) de conserver le mode de gouvernance actuel de la Société à directoire et conseil de surveillance pour poursuivre les opérations de restructuration de la Société, le changement initialement envisagé étant reporté *sine die*, et, (ii) de procéder à la nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance en remplacement des membres actuels ayant donné leur démission avec effet à l'issue de l'assemblée générale.

Les modifications apportées à l'ordre du jour et au texte des résolutions publiés dans l'avis de réunion sont les suivantes :

- suppression des points suivants de l'ordre du jour (**2<sup>ème</sup> à 7<sup>ème</sup> résolution**) :
  - changement du mode de gouvernance de la Société par adoption de la structure de la société anonyme à conseil d'administration (**2<sup>ème</sup> résolution**) ;
  - adoption de la nouvelle rédaction des statuts de la Société (**3<sup>ème</sup> résolution**) ;
  - réitération des délégations et autorisations financières en vigueur au profit du Conseil d'administration (**4<sup>ème</sup> résolution**) ;
  - nomination de Monsieur Laurent CAMPAGNOLO en qualité d'administrateur (**5<sup>ème</sup> résolution**) ;
  - nomination de Monsieur Norbert ALVAREZ en qualité d'administrateur (**6<sup>ème</sup> résolution**) ;
  - nomination de Monsieur Julien TELLIER en qualité d'administrateur (**7<sup>ème</sup> résolution**) ;
- ajout, en remplacement des points précités, des nouvelles résolutions suivantes (**2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> résolution**) :

**Deuxième résolution** (Nomination de Monsieur Julien TELLIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Julien ROMERO). — L'assemblée générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Julien ROMERO, membre du Conseil de surveillance de la Société, avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 4 mai 2016, **décide** de nommer, en remplacement du démissionnaire, Monsieur Julien TELLIER, né le 3 avril 1966 à Nogent sur Marne, de nationalité française, demeurant 3, Résidence des Quinconces 91190 Gif-sur-Yvette, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Julien TELLIER a fait savoir qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de surveillance et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

**Troisième résolution** (Nomination de Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement Monsieur Morad LAACHIR). — L'assemblée générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Morad LAACHIR, membre du Conseil de

surveillance de la Société avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 4 mai 2016, **décide** de nommer, en remplacement du démissionnaire, Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ, né le 7 avril 1944 à TORNON VILLAVICIOSA (Espagne), de nationalité française, demeurant 8, rue du moulin - 11 370 LEUCATE, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Miguel Angel ALVAREZ FERNANDEZ a fait savoir qu'il acceptait les fonctions de membre du Conseil de surveillance et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

**Quatrième résolution** (Nomination de la SCIL'EGLANTIER en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de la société Septime).

— L'assemblée générale, connaissance prise de la démission de la société Septime, membre du Conseil de surveillance de la Société avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 4 mai 2016, **décide** de nommer, en remplacement du démissionnaire, la société L'EGLANTIER, société civile dont le siège social est situé 44, Grande Rue - 60620 ROUVRES EN MULTIEN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 484 406 236, représentée par Madame Catherine CAMPAGNOLO, née le 25/06/1968 à Charenton le Pont (94), de nationalité française, demeurant 44, Grande Rue - 60620 ROUVRES EN MULTIEN, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Catherine CAMPAGNOLO représentant la SCIL'EGLANTIER a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de membre du Conseil de surveillance et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

— la résolution « Pouvoirs » est en conséquence numérotée « cinquième résolution ».

Le texte de la 1<sup>ère</sup> résolution demeure inchangé.

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée.

**A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée** – Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 2 mai 2016, zéro heure, heure de Paris) :

— pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription en compte de ses actions sur les registres de la Société ;  
— pour l'actionnaire au porteur, par l'inscription en compte de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non résident) dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère.

Cette inscription comptable des actions doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.

L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressés, par l'intermédiaire habilité, à CACEIS Corporate Trust, service Assemblées Générales, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité, dans les délais et conditions prévus à l'article R.225-85 du Code de commerce et rappelés ci-dessus, pourront participer à cette assemblée.

**B. Modes de participation à cette assemblée :**

**1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette assemblée seront admis à y participer :**

— pour l'actionnaire nominatif : en se présentant le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;  
— pour l'actionnaire au porteur : en se présentant le jour de l'assemblée muni d'une carte d'admission qu'il aura préalablement demandé auprès de son intermédiaire habilité.

Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

**2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir (au choix) au Président de l'assemblée, à leur conjoint, au partenaire avec lequel un pacte civil de solidarité a été conclu, à un autre actionnaire ou encore à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L.225-106 I du Code de commerce, pourront conformément aux dispositions de l'article R.225-75 du Code de commerce demander un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration par lettre adressée ou déposée au siège social à l'attention du Président du Directoire ou adressée à la banque CACEIS Corporate Trust (à l'adresse indiquée ci-dessus) ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Cette demande devra parvenir au Service des Assemblées de la banque CACEIS Corporate Trust (à l'adresse indiquée ci-dessus), ou au siège social de la Société, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment renseigné devra ensuite être renvoyé à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, service Assemblées Générales, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09. Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée au siège social de la Société à l'attention du Président du Directoire ou à la banque CACEIS Corporate Trust, service Assemblées Générales, 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09.**

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

**3. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.**

4. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

**C. Questions écrites :** Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Directoire. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, à l'attention du Président du Directoire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 28 avril 2016. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

**D. Consultation des documents mis à la disposition des actionnaires :** Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles, au siège social de la Société.

Il est dès à présent indiqué qu'à défaut de quorum sur première convocation, il y aura lieu à deuxième convocation pour le 23 mai 2016 à 9 heures, au siège social.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance déposés en vue de l'assemblée du 4 mai 2016 restent valables pour cette deuxième réunion dès lors que l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres est maintenue.

*Le Directoire*

**1601363**